

## Temps forts de la commission permanente du 29 mars 2024

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 24 novembre 2024, sous la présidence de Marc Gaudet. Cette commission était décentralisée à Montargis. Composée de 29 élus loirétains, cette instance a étudié 48 rapports. Actions envers la jeunesse et les collégiens, lutte contre la désertification médicale et développement de la pratique sportive et culturelle étaient au cœur des débats.

### Le Département poursuit ses actions pour lutter contre la désertification médicale

Dans le cadre de son Plan Priorité Santé, le Département du Loiret poursuit son soutien au domaine médical en attribuant des aides financières à l'installation et des bourses d'études. À ce titre, plus de 180 000 € ont été attribués à 6 professionnels de santé pour faciliter leur installation (Saint-Jean-de-Braye, 2 à Orléans, Saint-Jean-le-Blanc Saint-Jean-de-la-Ruelle et Loury), et à 8 étudiants externes qui devront à l'issue de leurs études exercer au minimum 5 ans dans le Loiret.

### Soutenir les associations œuvrant pour la réussite des jeunes

Le Département du Loiret, acteur incontournable de la réussite des jeunes, attribue 125 000 € à des structures œuvrant auprès des jeunes, afin de favoriser leur réussite scolaire et professionnelle, leur santé, mais aussi leur émancipation citoyenne. À ce titre, par exemple, Canopé bénéficie d'une subvention de 12 000 € pour le déploiement de l'escape game Traque le Hack dans 20 collèges sur 2024/2025 Le CRIJ bénéficie se voit attribuer quant à lui de 20 000 € pour intervenir dans 10 collèges sur l'éducation aux médias et à l'information.

### Près d'1,5 M€ en faveur du sport

Partenaire constant de tous les sportifs, le Département attribue près d'1,5 M€ à des clubs, comités et associations sportives du territoire afin d'accompagner la pratique sportive pour tous les Loirétains et poursuivre le maillage territorial de l'offre. Pour exemple, le Saint-Pryvé-Saint-Hilaire Football Club bénéficie de 60 000 € pour son fonctionnement sur l'année 2024. 25 000 € sont également accordés au Guidon Chalettois pour son fonctionnement sur 2024.

### Le Loiret consacre plus d'1,3 M€ en faveur de la culture sur le territoire

Le Département du Loiret soutient les communes et associations développant l'action culturelle sur le territoire à hauteur de plus d'1,3 M€. Ainsi, la Société des Artistes Orléanais bénéficie de 2 000 € pour l'organisation du 116<sup>e</sup> salon des Artistes Orléanais en octobre 2023. 4 000 € sont attribués à l'association Val de Lire de Beaugency pour l'organisation d'un salon du Livre jeunesse en avril 2024.

### Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté

Chef de file en matière de solidarité, le Département alloue une subvention totale de près de 100 000 € à des associations œuvrant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. À ce titre, par exemple, l'ADAGV45 bénéficie de 60 000 € pour l'accompagnement de 150 bénéficiaires du RSA gens du voyage. Le BGE Loiret se voit attribuer 16 000 € pour l'accompagnement de 64 personnes pour un retour vers l'emploi.

### Des formations à la sécurité routière à vélo dans les collèges

Afin de sensibiliser les collégiens à la sécurité routière et les former aux bonnes pratiques du vélo, le Département organise chaque année des ateliers dans les collèges autour de la sécurité générale à vélo (règles de circulation, port du casque, état du vélo, gonflage des pneus, etc.). Ainsi, le Comité départemental de cyclisme se voit attribuer une aide de 5 000 € pour la mise en place d'actions dans 6 collèges, et l'association 1TerreActions une subvention de 10 000 € pour 10 collèges.

**CONTACT PRESSE**

**Cassandra Germain**

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandra.germain@loiret.fr